



faculté de  
**M**édecine et  
de **P**harmacie



Université  
de Poitiers

## Procédure d'accès direct en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années des études de santé via la procédure « Passerelle »

Un accès direct en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de sage-femme est possible via la procédure dite "Passerelle" pour les personnes titulaires des diplômes d'auxiliaire médical, d'un master, d'un doctorat ou d'un titre d'ingénieur<sup>1</sup>.

Le candidat peut, au titre d'une même année, déposer un dossier pour l'une des 4 filières dans la faculté de son choix, au plus tard le 31 mars en vue d'une inscription en septembre de la même année. Un candidat ne peut déposer qu'un dossier au niveau national. Le dossier doit être envoyé au format numérique (clé USB) pour le **31 mars 2018** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

--

Faculté de Médecine et Pharmacie - Christelle CROSBIE

6, rue de la Milétrie – Bât D1 6 TSA 51115

86073 POITIERS Cedex 9

[christelle.crosbie@univ-poitiers.fr](mailto:christelle.crosbie@univ-poitiers.fr)

--

Les dossiers sont examinés par une commission inter-régionale. Les candidats pour lesquels les dossiers sont retenus sont convoqués à Nantes pour un entretien oral devant la même commission (phase d'admission). Les candidats ainsi sélectionnés s'inscrivent dans la faculté où ils ont préalablement déposé leur dossier.

### Examen des dossiers de candidatures par le jury :

23, 24 et 25 avril 2018

### Entretiens avec les jurys :

28, 29 et 30 mai 2018

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, consultez l'[Arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme](#)